

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Catégorie :		Source de la saisine : Région.
Date de Dépôt : Sans objet	Date d'examen: 15/12/2020	
Décision n° 2020-31		
Date de validation officielle : 15/12/2020	Objet : AVIS Volet diagnostique de la Stratégie Régionale de la Biodiversité (version Novembre 2020)	Vote ----- Présents : 18 Représentés : 16 ----- Votes autorisés : 34 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 13

Contexte de la demande

Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB), l'avis du CSRPN est sollicité sur la version actuelle du diagnostic (16/11/20).

Les différents intervenants rappellent le contexte de ce projet, sa portée et ses objectifs, la méthode de travail, le rôle des différents acteurs (CSRPB, IUCN, CRB, ...), le calendrier de travail, et présentent le diagnostic de la Stratégie Régionale de la Biodiversité (**version du 16/11/2020**), notamment les évolutions depuis la dernière présentation au CSRPN et les principales problématiques identifiées pour chacun des trois chapitres du diagnostic.

Les différentes contributions à cette version sont attendues jusqu'au 15 janvier 2021.

Les prochaines étapes du projet sont :

- la réunion d'un groupe de travail thématique Forêt et Agriculture d'ici le 15 janvier 2021,
- la finalisation du diagnostic pour mi-février 2021 après réception des dernières contributions pour une finalisation des enjeux pour fin mars 2021,
- l'avis du CSRPN et de la CRB seront de nouveau sollicités sur la dernière version du document et les enjeux.

Examen du CSRPN

Le CSRPN souligne le travail réalisé depuis la précédente version présentée en juin 2020 au CSRPN. La version de novembre a été nettement amendée avec prise en compte des remarques du CSRPN.

Les échanges et discussions ont induit le débat suivant :

- les manques relatifs au milieu marin : une partie seulement des enjeux est traitée et la SRB est donc à compléter au vu des enjeux présents dans le Golfe de Gascogne, notamment les particularités du littoral basque (récifs et grottes) et du Gouf de Capbreton qui constituent un enjeu écologique majeur, les tortues marines, les captures accidentelles de marsouins communs liées aux filets,
- la présentation des manques de connaissance à relativiser, des précisions sont à apporter sur le manque de mutualisation et de centralisation de données (ex : littérature grise, données privées ...), la disparité spatiale, l'évolution temporelle et la diversité qualitative des données ainsi disponibles,
- des compléments à apporter sur la pollution de l'air en termes de pressions pour faire le lien avec les impacts sur la biodiversité,
- les difficultés de mise en œuvre localement de la politique Natura 2000, politique qui ne constitue pas des zones de protection mais propose des objectifs de gestion des milieux,
- il faudrait revoir et compléter le concept de naturalité en intégrant les processus en œuvre et faire le lien avec les actions qui seront ensuite à décliner en termes de gestion ou de non-gestion des

- milieux et de leurs financements,
- il faudrait améliorer la cohérence des politiques publiques (Région, collectivités locales et État) en faveur de la biodiversité et du changement climatique : conditionnalité des financements.

Le Président propose au vote un avis favorable avec recommandations sur la version actuelle pour une prise en compte dans la prochaine version des points suivants :

- compléments sur le milieu marin,
- précisions à apporter sur le manque de connaissance (disparité spatiale, évolution temporelle, diversité qualitative, manque de mutualisation et de disponibilité),
- meilleure prise en compte de la pollution de l'air,
- amélioration de la prise en compte de Natura 2000 sur certains territoires,
- ajustement de la définition de la naturalité en intégrant sa composante fonctionnalité,
- cohérence des politiques publiques (Région, collectivités locales et État) en faveur de la biodiversité et du changement climatique : conditionnalité des financements.

Votants : 34

Vote - Pour : 21 ; contre : 0 ; Abstention : 13.

Décision du CSRPN N-A

Le CSRPN N-A, réuni en séance plénière, formule un avis favorable avec recommandations sur la version actuelle du diagnostic de la SRB (Novembre 2020) pour une prise en compte des remarques dans la future version.

A Bordeaux, le 15 décembre 2020.

Le Président du CSRPN N-A

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Chabrol', enclosed in a thin black rectangular border.

Laurent CHABROL